



Le lundi 25 février 2013

CH LAVAUUR

## L'OBLIGATION D'ADHESION A L'ORDRE EXAMINEE PAR UN GROUPE DE DEPUTE

**Un groupe de travail interne au groupe socialiste, républicain et citoyen (SRC) de l'Assemblée nationale, installé le mardi 29 janvier 2013, va examiner la question d'une éventuelle adhésion facultative à l'Ordre infirmier.**

Le 13 décembre 2012, l'ordre infirmier avait annoncé à l'issue d'une rencontre avec la ministre des affaires sociales et de la santé, qu'un groupe de travail parlementaire serait créé, mais il n'avait pas indiqué de calendrier. La ministre aurait déclaré qu'elle ne préjugerait pas du résultat, et ne donnerait son avis que sur la base du rapport de ce groupe.

Enfin, les députés de l'assemblée nationale vont se pencher sur la fin de l'obligation d'adhérer pour les infirmiers salariés !

Les députés de la majorité sont souvent sollicités par des infirmiers sur l'Ordre, constate l'élue. Ils sont peu nombreux à être favorables à cette structure ordinale.

Le groupe de travail souhaite mener des auditions en février et mars 2013 pour entendre les différents points de vue. L'Ordre infirmier et des syndicats, notamment, devraient être reçus.

Le groupe de travail pourrait déboucher sur une proposition de loi portée par le groupe SRC.

Au sein du groupe, les points de vue exprimés "en majorité" plaident plutôt contre une obligation d'adhésion des infirmiers, en particulier pour les salariés, mais certains arguments soulignant l'intérêt d'un Ordre ont parfois été avancés.

En octobre 2012, la Ministre avait déclaré que seuls les infirmiers étaient concernés par la réflexion du gouvernement sur une éventuelle adhésion facultative.

Une proposition de loi en ce sens a été déposée en septembre 2012 par le député PS JM LE GUEN, elle concerne également les masseurs-kinésithérapeutes et les pédicures-podologues

**En attendant des éléments nouveaux, continuons à manifester notre hostilité à cette organisme inutile en refusant d'adhérer !**

**CéGéT**ez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 à 16heures. Tél. : 30 38 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)